



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017-05		
Séance plénière Date : 13 avril 2017	Objet : destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos pour l'espèce protégée de Murin de Daubenton (<i>Myotis Daubentonii</i>) dans le cadre de travaux de démolition et de reconstruction d'un pont sur la commune de FRIGNICOURT (Marne)	Avis : favorable avec recommandations

Contexte

Des travaux de démolition et de reconstruction du pont franchissant le ruisseau l'Orconté sur la RD13 à FRIGNICOURT (51) sont prévus à partir du 15 juin 2017, pour une durée de 10 semaines, par le conseil départemental de la Marne. Cet ouvrage abrite des fissures servant de gîte pour des individus de l'espèce protégée de Murin de Daubenton (*Myotis Daubentonii*). La démolition de l'ouvrage va entraîner la destruction des sites de reproduction ou d'aires de repos des animaux de cette espèce protégée.

Le département a fait appel au conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) pour la réalisation de diagnostics chiroptérologiques et des mesures à mettre en place. Le CENCA a constaté la présence de 36 individus lors d'une visite prédiagnostic en juillet 2016. Les mesures mises en place consisteront à éviter la présence de chauves-souris au moment des travaux en bouchant les fissures existantes avant l'arrivée des individus et à installer des gîtes de substitution à proximité du pont pour accueillir les chauves-souris. De nouveaux gîtes similaires à ceux existants seront intégrés à l'ouvrage reconstruit pour permettre l'accueil d'individus. Le suivi des travaux et le suivi de l'efficacité de l'aménagement à l'année N+1 seront réalisés par le CENCA.

Questions au CSRPN

Les travaux auront-ils un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- courrier de saisine du CSRPN et avis de la DREAL, 27/02/2017 ;
- Cerfa 13614*01+dossier de demande en date du 26/01/2017 ;
- courrier de demande du conseil départemental 51 ;
- fiche de synthèse à destination du CSRPN ;
- Dossier de terrain établi par le CENCA.

Analyse du CSRPN

Rapporteur Bruno FAUVEL

Une colonie de Murin de Daubenton utilise des fissures du pont qui est voué à la destruction/reconstruction. Des impératifs liés à la circulation des cars scolaires ne permettent pas la cohérence entre la présence des chauves-souris et le déroulement du chantier ; juin étant le début des périodes de mises bas et d'élevage des jeunes chauves-souris. Le demandeur s'engage à mandater le CENCA pour une opération de sécurisation en sortie d'hiver, avant l'installation possible des animaux, en bouchant les fissures même si la date d'intervention n'est pas précisée. Il s'engage également à recréer un nouveau gîte intégré dans l'ouvrage reconstruit selon les conseils et le suivi du CENCA.

Le Département de la Marne a une convention avec le CENCA pour établir des diagnostics préalables sur des ouvrages devant subir des travaux.

Avis du CSRPN

L'avis est favorable avec recommandations.

Recommandations

Ces recommandations précisent les engagements annoncés par le demandeur :

- L'opération d'obturation des fissures doit être réalisée, avec l'expertise du CENCA, entre le 1^{er} avril et la mi-mai 2017 dans la demi-heure qui suit l'envol des chauves-souris. Cette obturation doit être totale pour éviter le retour des animaux.
- Les travaux liés à l'intégration d'un nouveau gîte dans l'ouvrage doivent être suivis par le CENCA.
- Un suivi doit être prévu en 2018 et 2019 pour vérifier l'utilisation du nouveau gîte.

Le Président du CSRPN,



Serge Muller